

ABONNEMENT

SAUMUR :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 MARS

BULLETIN

On avait annoncé que le conseil des ministres de samedi serait exceptionnellement tapageur. M. Lockroy devait poser son ultimatum et déclarer que, si le chef du gouvernement n'affirmait pas à la tribune l'opinion de la majorité du cabinet hostile au relèvement, lui, Lockroy, monterait à la tribune et allumerait un pétard plus long que sa tour Eiffel. M. Develle, de son côté, devait maintenir énergiquement le relèvement et faire une question de portefeuille de l'attitude de M. Goblet. « Vous savez que la moindre secousse peut disloquer votre cabinet, aurait dit M. Develle. Eh bien ! je secoue et je disloque. » Finalement, M. Develle n'est pas même venu au conseil. M. Lockroy n'a pas ouvert la bouche et a décidé que le gouvernement ne sortirait pas de sa posture. C'est-à-dire qu'il se désintéresserait absolument de cette question des céréales, capitale pour le pays et par conséquent insignifiante pour le cabinet.

Après une très vive discussion et malgré les efforts de M. Wilson appuyé par M. Jules Roche, la commission du budget a adopté le projet du gouvernement relatif au régime des sucres. La commission a aussi décidé la révision de la propriété bâtie et l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 4 millions destiné à couvrir les frais de cette révision. Il s'agit de préparer l'assiette de l'impôt sur le revenu, une assiette qui ne sera pas l'assiette au beurre pour les contribuables.

La commission des douanes a adopté l'amendement de M. Bernard Lavergne tendant à autoriser le Président de la République à suspendre, par simple décret, l'application du tarif concernant le relèvement des droits sur les céréales.

Cette grave décision, dont l'arbitraire est manifeste, soulève, dans les couloirs, de vives discussions. M. Granet s'y est immédiatement rallié. Cette adhésion suffirait à en

indiquer la dangereuse portée. Rendons justice à M. Develle ; s'il a cru inutile de discuter encore au conseil des ministres, il a en revanche défendu le relèvement en séance avec une grande énergie et une remarquable limpidité ; il a démontré par des documents précis, authentiques, que le relèvement insuffisant de 3 fr. ne pouvait aucunement protéger l'agriculture française contre la concurrence étrangère ; que la protection de la culture des céréales intéressait l'immense majorité de la nation et non point seulement quelques grands propriétaires.

Il a persiflé avec une ironie d'autant plus aiguë qu'elle était plus courtoise, le cabinet qui se désintéressait de ce grand intérêt français et a littéralement assommé M. Goblet, député de la Somme, en allant chercher dans la Somme ses principaux arguments en faveur du relèvement. La rage de M. Goblet a été grande, mais non moins grand a été le succès de M. Develle, et tout faisait supposer qu'aujourd'hui lundi le droit de 5 fr. serait voté.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA SANTÉ DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

L'empereur Guillaume n'est pas encore mort, ainsi que le bruit en avait couru samedi soir à Paris, mais toutes les dépêches de Berlin maintiennent que son état est des plus graves. Depuis huit jours surtout, la faiblesse est extrême.

Le 25 février, le vieux souverain tomba subitement dans une prostration extrême et, depuis ce temps, ses forces décroissent pour ainsi dire à vue d'œil, en dépit des soins ingénieux appliqués à les soutenir.

L'empereur paraît indifférent à ce qui se passe autour de lui. Les médecins tâchent de combattre la léthargie qui s'est emparée du vieillard.

Les journaux autrichiens et anglais sont d'accord pour trouver que le discours de l'empereur Guillaume n'est pas suffisam-

ment pacifique. Ils estiment qu'on n'y sent pas une conviction profonde dans la durée de la paix et dans la solidité de l'équilibre. Cette opinion est généralement admise en Europe.

Le désordre moral qui règne dans les hautes sphères de la République se reproduit en bas sous une forme non moins frappante. Il y a quelques jours, un ouvrier belge, nommé Deruyter, renvoyé des Acieries de France pour mauvaise conduite, rencontra sur un des quais de la Seine M. Stilmant, directeur de cette usine. Il l'assassina lâchement d'une balle tirée dans le dos, puis se faisait sauter la cervelle. Ce double crime est célébré comme un exploit admirable. « Le peuple » était convoqué à ses funérailles par un avis inséré dans certains journaux :

« Le groupe des athées, les anti-propriétaires, la section générale des tailleurs présentent leurs condoléances à la veuve du justicier Deruyter, pour l'acte de virilité révolutionnaire que son mari a accompli sur la personne de Stilmant, et prient leurs camarades de baigner de le prendre pour modèle de dignité humaine.

Un avis ultérieur donnera l'heure de l'enterrement, où sont priés de se trouver tous les anarchistes de Paris et de la banlieue. »

La police fit avancer l'heure de l'enterrement, et la manifestation projetée fut en partie manquée. Cependant un certain nombre de socialistes suivirent le cortège, et les discours prononcés sur la tombe contenaient de violents appels à l'assassinat et à la guerre civile.

Le gouvernement laisse impunies ces excitations criminelles, lui qui punit impitoyablement les curés pour un mot qui lui déplait !

N'est-ce pas là un nouveau désordre ?

Une loi mal faite.

Ce ne sont plus seulement les organes conservateurs qui élèvent de justes critiques

contre la loi du 30 octobre 1886, si précipitamment rédigée et votée par la Chambre. Voici que les journaux républicains ajoutent leurs critiques aux nôtres. Le *Journal de Rouen*, organe républicain de la Seine-Inférieure, publie la note suivante :

« La loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire soulève dans le corps des instituteurs de légitimes protestations. L'article 23, qui classe les instituteurs et les institutrices en deux catégories, les stagiaires et les titulaires, contient une innovation qui fait l'objet de ces récriminations. »

Voici ce dont il s'agit : Jusqu'à ce jour, il suffisait d'être pourvu du brevet de capacité pour obtenir, dès qu'on recevait la direction d'une école, le titre de titulaire. On l'obtenait plus ou moins vite, après un stage plus ou moins long ; mais on l'obtenait sûrement, fatalement ; ce n'était qu'une question d'années.

Tout instituteur avait la certitude de devenir un jour titulaire ; il y pouvait compter, c'était un droit. Ajoutez qu'au titre de titulaire sont attachés de grands avantages pécuniaires et autres : une augmentation très sensible du traitement et la faculté exclusive d'occuper certains postes, les plus enviables.

Eh bien, ce titre, avec tous ses privilèges, la nouvelle loi le refuse dès maintenant à tous les instituteurs et institutrices non pourvus du certificat d'aptitude pédagogique.

Et n'allez pas croire que la loi n'aura son effet qu'à partir du jour de sa promulgation : elle atteint tous les instituteurs-adjoints qui ont débuté dans l'enseignement sous l'empire de la loi de 1850 ; en sorte que tous ces malheureux — et ils sont des milliers — qui se reposaient sur l'ancienne législation, se voient couper l'herbe sous le pied, tout à coup, du jour au lendemain, sans qu'on leur ait crié gare.

Les intéressés, vivement émus du sort qui leur est fait, signent en ce moment une pétition qui va être adressée à la Chambre, et dont voici la conclusion :

« Les soussignés,

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

Julien était navré ; cette discussion, née d'une suite de rancunes et de colères longtemps concentrées, venait bien malencontreusement contrecarrer ses rêves d'avenir.

Il entraîna son oncle, pour mettre fin à cette pénible scène.

— Je me vengerais, hurlait l'ex-mercier en montrant le poing à Renaud qui ricanait du haut de sa croisée.

Julien, pour essayer de le calmer, hasarda quelques paroles de conciliation.

— Que s'est-il donc passé durant mon absence ? demanda-t-il, quand le bonhomme eut repris une partie de son song-froid.

— Ah ! soupira Montcornet, la vie avec cet homme, avec ce Renaud est devenue un enfer. Le séjour à deux dans cette maison n'est plus tenable. Il est nécessaire que l'un de nous cède la place à l'autre. Qu'il parte, qu'il s'en aille, qu'il emporte loin d'ici ses cliques et ses clacs. Quant à moi, qui m'y trouve bien, j'y suis, j'y reste.

— Il consent donc à s'en aller ?

— Lui ! Ah ! tu ne le connais guère. Il refuse, au contraire. Il a l'audace de refuser. Comprends-tu cela ! Mais nous le ferons déguerpir, n'est-ce pas, Julien ? Je ne céderai pas. Je ne veux pas céder. Je lui prouverai que j'ai de la volonté et que je ne me laisse pas mener par le bout du nez, comme il s'en vante.

— Lui ! vous mener !... Qui vous a conté cela ?

— Demande plutôt à Rigobert.

— Hum !

— Interroge Rigobert, te dis-je.

— Après tout, un propos en l'air, rapporté par un domestique, n'est pas un motif suffisant pour une pareille rupture. Il y a une autre cause, sans doute ?

— Vingt autres, cent autres ! demande plutôt à Rigobert.

— Lesquelles, mon oncle ? précisez.

— Est-ce que je sais, moi. Est-ce qu'il m'est possible de préciser ? Un avocat précise ou ne précise pas : c'est son métier ; il a étudié pour cela. Moi, je suis mercier de mon état, moi je n'ai étudié toute ma vie que les rubans, les fils et les aiguilles ; comment veux-tu que je précise ?

— Pardonnez si j'insiste, mon oncle. Vous m'avez confié vos intérêts et j'ai besoin pour les défendre de connaître à fond votre cause.

— C'est vrai, dit Montcornet, frappé de la justesse de ce raisonnement.

Le bonhomme se désista à épancher sa bile. Une fois parti, il ne s'arrêta plus. Il dit à Julien tout ce qu'il avait sur le cœur contre Renaud. Ce fut long. Il parlait, il parlait ; les griefs s'ajoutaient aux griefs. Il s'exaltait au son de sa propre voix ; les moindres vétilles prenaient à ses yeux des proportions énormes.

Voici, autant que Julien pût en juger au milieu de ce flux de récriminations, le coup qui avait été le plus sensible à l'épiderme chateaulieux de l'ancien mercier.

La société horticole de Montmorency avait convoqué à son concours annuel les jardiniers et les amateurs des pays circonvoisins. Agésilas Renaud en eut avis, soit par la rumeur publique, soit par Rigobert, n'importe. Toujours est-il que, en cachette, sans rien dire à l'ami Montcornet, il se prépara à concourir. Il choisit les pêches les plus belles des espaliers qu'il soignait lui-même, d'après la vieille méthode de Montreuil, méthode dont le mercier novateur faisait des gorges chaudes. Ces pêches de choix, il les envoya à Montmorency, toujours à l'insu de l'ami Montcornet. Elles y furent exposées, et le jury, qui plus est, décerna une médaille à leur auteur.

Oh ! cette médaille ! Elle fut, pour nous servir du style de Montcornet, la goutte qui fit déborder le vase. Elle changea en guerre ouverte les hostilités sourdes qui petit à petit aigrissaient les deux

amis l'un contre l'autre.

Rien qu'à la pensée de cette médaille remportée par Agésilas Renaud, le sang et la colère affluaient aux tempes de l'ancien mercier.

— N'est-ce pas insensé ! s'écria-t-il en frappant du poing la table sur laquelle il s'appuyait. Une médaille à Renaud, à cet âne bête en fait de jardinage ! A ce cancre, qui retarde de cent ans ! une médaille ! Ces jurés sont fous, ma parole. C'est à vous faire prendre l'humanité en dégoût. Va, va, sois-en fier de la médaille, vieille écrivain ! Nous savons quel prix tu l'as payée, à quelles basses intrigues, à quelles manœuvres déloyales tu la dois.

— Cependant, mon oncle, si ses pêches méritaient...

— Allons donc ! Les miennes valent trois fois mieux, et d'ailleurs ne devait-il pas me faire partager sa gloire en associant mon nom au sien ?

— Comment cela ?

— Le jardin n'est-il pas à nous deux, les arbres à nous deux ? A nous deux les fruits, par conséquent. La justice la plus élémentaire voulait donc que la mention portât : « Pêches de Montcornet et Renaud. »

— Mais puisque vous dites qu'il a obtenu ces pêches par une méthode de culture que vous désapprouvez.

— Qu'est-ce que cela fait ?

Ont l'honneur de soumettre respectueusement à l'approbation de la Chambre des députés le vœu que l'article 23 de la loi du 30 octobre 1886, répartissant les instituteurs et institutrices en stagiaires et en titulaires, soit, lors de la discussion du projet de loi indiqué ci-dessus, modifié dans ce sens.

Tous les instituteurs et institutrices adjoins pourvus du brevet de capacité, et en exercice lors de la promulgation de la loi du 30 octobre 1886, deviendront titulaires le jour où ils seront nommés à la direction d'une école, et jouiront de tous les avantages attachés à ce titre, c'est-à-dire qu'ils continueront à être régis dans l'espèce par la loi de 1850, sous l'empire de laquelle ils sont entrés dans l'enseignement.

Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le 22 février 1887.

(Suivent les signatures.)

Ecouterait-on ces réclamations fort justes?

LE PRIX BARBEY

M^{me} Barbey a fondé un prix annuel destiné à doter deux ouvrières de Paris. Ce prix est de 20,000 fr.

L'intransigeant raconte que ledit prix vient d'être partagé entre une cousine du préfet de la Seine (lequel préside la commission qui donne le prix) et la fille du concierge de l'Élysée.

M. Poubelle a adressé aux journaux officiels une note par laquelle il explique que les jeunes lauréates ont comparu devant une commission d'examen composée de fonctionnaires de la préfecture de la Seine, de conseillers municipaux et de membres de la chambre syndicale, et que ce n'est qu'après une enquête impartiale et approfondie que ce comité a arrêté son choix.

Cette note, exquise dans sa simplicité, ne nous prouve qu'une chose, c'est que M. Poubelle a pour sa cousine une affection égale à celle que M. Grévy porte à la fille de sa concierge.

Une rencontre à l'épée a eu lieu jeudi matin, aux environs de Rouen, entre M. de Fontenilliat, sous-lieutenant au 12^e chasseurs, et M. Boucher d'Argis, avocat, sous-lieutenant de réserve au même régiment.

Le motif de cette rencontre était une altercation survenue au théâtre des Arts, le soir de la première représentation de *Manon*.

M. de Fontenilliat a eu la main droite presque traversée par l'épée de son adversaire.

Ses témoins étaient MM. de La Doursonnèx et Vigat.

LES MARRONS DU FEU

Sous ce titre, M. Rochefort publie l'article suivant :

« SHANGAI, 3 mars. — Le bruit court que la Chine a cédé à l'Allemagne les îles Chusan. »

« Ce télégramme qui n'a l'air de rien, résume toute notre politique coloniale. Les

— Que n'exposiez-vous aussi vos produits ?
— Mais je l'ai fait ; je les ai envoyés au concours.
— Ah ! bast ! Et sans en rien dire à Renaud, je gage ?

— Parbleu !
— En cachette de lui ?
— En cachette naturellement !
— Eh bien ! alors, mon oncle ?
— Eh bien ! mon neveu, je n'ai obtenu ni médaille, ni mention. Ah ! c'est que je suis un homme franc, moi ; tout rond, tout droit, tout d'une pièce. Je ne vais pas flatter lâchement les gens, ni mendier les faveurs de la foule. Je suis un parvenu, c'est vrai ; mais j'ai ma dignité. Je ne suis qu'un ex-boutiquier, comme il m'appelle avec mépris, cet ex-fonctionnaire ; mais je n'ai point fait la courbette devant messieurs du jury ; aussi, blaboulé sur toute la ligne. Oh ! l'injustice des hommes ! Oui, vois-tu, le proverbe a bien raison : aux intrigants, les honneurs, au vrai mérite, l'obscurité.

— C'est une revanche à prendre.
— Il m'a volé ma gloire, te dis-je. Puis-je oublier jamais une pareille trahison ! Mais ce n'est rien encore. Le drôle ne se contente pas de jouir de son triomphe. Sais-tu ce qu'il a imaginé pour me narguer, pour me tourner le sang, pour me précipiter plus vite dans la tombe, car il a juré ma mort, c'est certain, afin d'avoir la maison

à lui seul ! Il a fait peindre des copies de sa médaille sur vingt-deux planches de bois et il les a plantées en terre devant les vingt-deux pêcheurs dont il s'est emparé sans ma permission, dans mon jardin. Sur chaque planchette on lit en grosses lettres noires : « Pêches Renaud, couronnées au concours général de Montmorency. » Pas moyen de descendre au jardin sans que ces inscriptions me sautent aux yeux. Je les vois partout. Elles me poursuivent comme un cauchemar jusque dans mon sommeil. Hein ! est-il assez complet, le Renaud ?

— J'avoue que c'est roide.
— Dis plutôt que c'est infâme. J'avais chargé Rigobert de jeter ces planches à bas ; mais mon drôle a menacé le pauvre garçon de le mettre dehors à coups de botte s'il exécutait mon ordre. Chasser Rigobert, le plus honnête jardinier du monde ! Qu'il s'y frotte donc pour rire un peu ! C'est lui, ce sauvage, ce Vandale, que nous allons faire déguerpir d'ici, par ministère d'huissier.

Julien essaya de faire entendre des paroles de conciliation. Mais, dès les premiers mots, son oncle lui ferma la bouche.

— Eh quoi ! s'écria le bonhomme, vas-tu donc me trahir aussi et prendre contre moi le parti de ce misérable ?

(A suivre.)

îles Chusan constituent un petit archipel qui commande l'entrée du Yau-Tsé-Kiang, le plus grand fleuve de l'empire chinois, et, dans un pays où les chemins de fer sont encore à peu près inconnus, sa plus grande route commerciale. En 1860, lors de la première expédition de Chine, le général Montauban y avait établi son quartier-général ; et dans vingt lettres qui ont été réunies par le comte Maurice d'Hérison en un volume détruit par ordre ministériel, le commandant en chef de l'armée française demandait qu'on s'emparât de ce groupe stratégiquement si important, qu'on y plantât le drapeau français et qu'on y entre tint une garnison.

Les îles Chusan étaient saines, à l'abri des invasions épidémiques, d'une fertilité remarquable et auraient offert toute sécurité à nos compatriotes désireux de coloniser.

L'opinion de l'amiral Courbet était, au sujet de cette utile et facile conquête, exactement la même que celle du général Montauban. Il écrivait constamment à l'Idiot nommé Ferry que la croisière organisée devant Formose n'aboutirait qu'à des désastres, le jour où l'on essaierait de descendre à terre, et que c'était vers les îles Chusan, trop nombreuses pour être facilement défendues, qu'il fallait tourner tous nos efforts.

Des effroyables dépenses qui ont mis le Trésor à sec ; des sacrifices de toute sorte que nous ont coûtés les entreprises indo-chinoises, nous avons donc le droit d'essayer de nous dédommager par la possession de territoires d'une importance réelle, au point de vue de notre influence en Extrême-Orient. Mais ce résultat eût été encore trop beau. Nous avons perdu vingt à trente mille hommes, dévoré quinze cents millions en moins de deux ans d'une guerre qui est moins terminée que jamais, et nous ne sommes même pas encore les maîtres des rizières et des silos tonkinois, où nous envoyons nos malheureux soldats se faire couper la tête par les patriotes annamites ou mourir du choléra, de la fièvre et de la dysenterie.

En revanche, l'Allemagne, qui nous a poussés là-bas et qui n'y a engagé ni un homme, ni un florin, a trouvé moyen de se faire céder sans coup férir — et probablement sans bourse délier — ce que nous avons tâché d'obtenir au prix de tant d'argent jeté par les fenêtres, de nos frontières compromises et de notre armée désorganisée. Nous avons travaillé, et ce sont les Allemands qui récoltent. Ah ! nous comprenons maintenant pourquoi M. de Bismarck donnait à Ferry l'imbécile l'assurance de son vif désir de nous voir chercher au Tonkin un dérivatif aux idées de revanche.

Le chancelier regardait nos forces et notre crédit s'épuiser en luttes improductives contre les Pavillons-Noirs et le roi d'Annam, et il attendait tranquillement l'heure de nous enlever la seule contrée dont la possession aurait pu nous consoler de nos extravagances.

« Notre extension coloniale favorise la politique allemande », lui écrivait basse-

ment et traitreusement Jules Ferry dans une dépêche scandaleuse lue à la tribune par M. Clemenceau. Cette extension fatale favorisait la politique allemande, non pas seulement en Europe, où, grâce à la dispersion de nos forces et au déficit de nos finances, M. de Bismarck devenait maître d'entrer chez nous comme dans du beurre, mais elle la favorisait également en Asie.

Pendant que nous nous disputions à Bac-Lé et que nous nous faisons écraser à Lang-Son, le chancelier se faisait céder pacifiquement la plus importante station des mers de Chine. De sorte que si, demain, la Chine, qui, selon les prédictions d'un gâteux célèbre nommé Challemel-Lacour, ne devait pas intervenir, intervenait de nouveau au Tonkin, nous trouverions devant nous, non pas seulement les réguliers chinois, mais les réguliers allemands.

« Ça, par exemple, ce serait le couronnement de notre édifice colonial.

» HENRI ROCHEFORT. »

La Gazette de France, qui reproduit cet article, ajoute :

« Le couronnement de l'œuvre républicaine, c'est, ô citoyen vertueux et clairvoyant, de proclamer que la solidarité, que la discipline obligatoire ont dû vous faire reporter vos vœux sur les recommandés de Ferry

» L' « imbécile »,

» L' « idiot »,

» Le « traître ».

« Que la France ne l'oublie jamais ! C'est à Clémenceau, à Rochefort, qu'elle doit d'avoir vu la Chambre repeuplée par les « misérables » qui ont livré la France à l'Allemagne en obéissant au chancelier, en exécutant ses plans en Orient. »

ÉTRANGER

Il y a eu à Vintimille de nouvelles secousses de tremblement de terre dans la nuit de samedi à dimanche, entre 2 et 5 heures du matin.

Le maire de Vintimille, avisé la veille par l'Observatoire de Moncalieri, a prévenu la population de se tenir sur ses gardes la nuit suivante.

BELGIQUE. — On télégraphie de Mons qu'une explosion de grisou s'est produite au charbonnage de Quaregnon ; dix mineurs ont pu être sauvés ; 440 sont encore ensevelis.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 5 mars 1887.

Le marché qui avait repris avec assez de vigueur à la suite du discours pacifique de l'empereur d'Allemagne semble s'alourdir de nouveau. Hier soir, à la petite Bourse, nos rentes ont été cotées : 3 0/0, 79.67 ; 4 1/2 0/0, 108.30.

Le Crédit Foncier se traite à 1,351. Le bilan arrêté le 31 janvier accuse un chiffre de bénéfices nets de 1,676,343 fr., ce qui représente une augmentation de 4,700 fr. sur les profits du même mois de 1886. Rien ne montre mieux que la Société continue à déployer avec la même activité et qu'elle sait défendre contre les crises la brillante situation qu'elle a acquise. Les obligations foncières et communales à lots ont conservé leurs cours précédents.

L'action de la Société Générale est à 462.50. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 26 mars. Nous croyons savoir que les communications qui seront faites dans cette réunion sont de nature à donner toute satisfaction aux actionnaires.

Les capitaux disponibles en quête d'un placement sûr et rémunérateur se portent de plus en plus sur les Polices spéciales A B de l'Assurance Financière. La Société délivre ces titres à 500 fr. et les reprend à ce prix à n'importe quelle date en tenant compte de la partie échue des intérêts à raison de 5 0/0.

La Banque d'Escompte se tient à 463 en attendant la reprise des affaires si ardemment souhaitée par tous et qui ne pourra que lui être extrêmement favorable.

La Société de Dépôts et Comptes Courants se maintient toujours fermement à 600. Cette fermeté est d'ailleurs justifiée par l'excellent classement du titre : Nous apprenons que le dividende du second semestre de l'année 1886 de cet établissement sera égal à celui du premier semestre, soit de 7.50 par action libérée de 125 francs.

Le Panama est toujours ferme à 400 et 402, malgré les bruits qui circulent au sujet de la constitution d'une société pour l'exécution du Canal de Nicaragua. Le cube extrait en janvier s'est élevé à 1,051,000 mètres, quoique les pluies aient persisté pendant la plus grande partie du mois.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations se traitent à leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

LE NOUVEAU RECRUTEMENT

Si nous en croyons un journal républicain de Paris, la commission de l'armée aurait adopté une nouvelle rédaction pour le premier paragraphe de l'article 50 de la loi militaire organique.

Dorénavant, les jeunes gens appelés sous les drapeaux seront partagés en trois catégories : les uns serviront pendant 34 mois ; les autres pendant 28 mois ; les derniers pendant 22 mois.

Le ministre de la guerre a invité les commissions militaires de l'Union vélocipédique de France à lui fournir une liste des cyclistes actuellement sous les drapeaux. La statistique des cyclistes susceptibles d'être utilisés dans leur spécialité sera dressée par classes, tant pour l'armée active et sa réserve que pour l'armée territoriale.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons que ce soir lundi a lieu la représentation d'*Hamlet*. De même que *Faust* est le chef-d'œuvre de Gounod, *Hamlet* passe à juste titre pour l'ouvrage capital d'Ambroise Thomas. Les dilettantes saumurois feront donc bien de ne pas laisser échapper cette occasion d'applaudir de belle musique. Il y a un peu plus de neuf ans qu'*Hamlet* nous a été donné pour la première fois. Combien s'écoulera-t-il d'années avant que nous puissions assister à une nouvelle représentation de ce magnifique opéra ?

Le tribunal de police correctionnelle de Saumur a rendu vendredi son jugement dans l'affaire Vrain, pour coup de revolver tiré sur le sieur Bellocq, employé à la gare de l'Etat, dans les circonstances que nous avons rapportées.

Vrain a été condamné à 2 mois de prison, 400 fr. d'amende et 4,000 fr. de dommages-intérêts.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Troisième séance du 6 mars 1887

1^o Fusil Gras, à 200 mètres. — Médaille, M. Broum ; épingle-insigne, M. Ceabron.

2^o Revolver, à 30 mètres. — Médaille, M. Paichaud ; épingle-insigne, M. Chivert.

En raison de l'appel de l'armée territoriale, le Concours primitivement fixé au 17 avril est reporté au 3, et la 4^e séance aura lieu le 43 mars, à 2 heures du soir.

Le Capitaine-Directeur,
G. DOUSSAIN.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Un certain nombre de députés viennent de présenter une proposition de loi tendant à introduire dans les programmes des écoles normales l'enseignement des sciences agricoles.

Les instituteurs feraient un stage d'un an dans une école spéciale, et le certificat d'études comprendrait un examen sur les questions agricoles. Une école professionnelle agricole serait établie dans chaque canton.

L'IMPÔT SUR LES LOYERS

On écrit au Journal d'Indre-et-Loire pour lui faire remarquer l'incohérence du projet de M. Dauphin sur l'impôt sur le revenu :

Le ministre des finances établit, nous dit-il, comme un axiome incontestable que le loyer est le plus sûr indice du revenu de chaque citoyen. Or, ce principe, qui est vrai dans certains cas, est le plus souvent faux, comme il est facile de s'en convaincre en regardant autour de soi.

Sans doute, si l'on compare entre eux deux célibataires, on peut dire qu'en général le plus riche aura le plus fort loyer ; il en est de même si l'on compare entre eux des ménages ayant le même nombre d'enfants.

Mais ce n'est plus du tout la même chose si l'on compare des célibataires avec des gens mariés, ou des ménages n'ayant pas le même nombre d'enfants. N'est-il pas évi-

dent, au contraire, qu'avec un revenu égal, le célibataire a besoin d'un logement moins important qu'un ménage, et que plus on a d'enfants plus il faut un grand logement, qui est naturellement plus cher.

Le principe n'est pas moins faux quand on l'applique aux commerçants :

Un bijoutier, par exemple, dont la marchandise représente une grande valeur sous un petit volume, peut se contenter d'un loyer beaucoup moins fort qu'un marchand de nouveautés, un marchand de fer, etc.

ANGERS.

La salle d'honneur du 135^e de ligne. — La décoration des salles d'honneur de régiment créées en exécution d'un ordre du ministre est poussée avec une grande activité : les élèves de l'École des beaux-arts actuellement au service vont être envoyés à Paris pour y exécuter, sous la direction de M. le général Perrier, membre de l'Institut, des copies des aquarelles du ministère de la guerre.

Un de ces jeunes artistes, M. Paul de Blaesere, qui déjà faisait partie du Dépôt de la guerre, vient d'exécuter à Angers, pour la salle d'honneur du 135^e d'infanterie, divers portraits qui feront de cette salle une des plus jolies de la région.

Une œuvre angevine. — On annonce comme devant être représentée très prochainement sur la scène du théâtre du Cirque, l'œuvre d'un de nos compatriotes, intitulée : *La 44^e Léger, ou la Catastrophe de la Basse-Chaine*.

On se rappelle ce terrible drame où tant de braves périrent, et pour lesquels un monument a été élevé au cimetière. Ce drame sera donc des plus palpitants et des plus intéressants.

On lit dans le Ralliement :

« Nous avons le plaisir d'apprendre que notre sympathique compatriote M. Neveu se fixe définitivement à Angers et se consacre au professorat.

» Indépendamment des leçons particulières qu'il a l'intention de reprendre le 10 avril prochain, M. Neveu se propose de fonder à Angers une école de chant, de déclamation lyrique et mise en scène, dans le genre de l'école Duprez de Paris, à l'usage des gens du monde et des personnes se destinant au théâtre. On peut adresser les demandes dès aujourd'hui à M. Neveu, 70, rue Plantagenet.

» Nous formons les vœux les plus sincères pour le succès d'une pareille entreprise. Nous sommes assurés que l'éminent artiste saura la mener à bien, au plus grand profit de la cause artistique à Angers. »

TOURS.

Une fâcheuse nouvelle. — Le bruit s'est répandu, hier, en ville, dit la *Petite France*, que la Compagnie d'Orléans était sur le point de transporter ses ateliers de Tours à Châteaoux.

Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette nouvelle, dont la réalisation serait des plus regrettables pour notre ville.

Parade d'exécution. — Samedi a eu lieu, à midi, au Champ-de-Mars, la parade d'exécution du nommé Boirel (Pierre-Alfred), soldat réserviste au 42^e régiment de cuirassiers, condamné par le conseil de guerre à la peine de cinq ans de travaux publics pour outrages envers son supérieur à l'occasion du service et rébellion envers la force armée.

M. Gardès, commissaire central de police à Tours, est décédé vendredi après quelques jours de maladie.

Le défunt était chevalier de la Légion d'Honneur.

UN MAIRE QUI N'EST PAS GÊNÉ

C'est celui d'Esves (arrondissement de Tours). Cet aimable radical vient de marier sa fille. Jusque-là rien qui ne mérite des félicitations. Il l'a mariée au médecin de sa commune. De mieux en mieux. Il a tenu à ce que la noce pût festiner et danser à l'aise. Cela prouve encore que c'est un bon père et même un homme aimable quand il le veut. Mais où M. le maire a cessé de mériter les éloges de sa commune, c'est dans le choix qu'il a fait du local de la fête.

L'école des filles lui paraissant la maison la plus commode et la mieux appropriée aux ébats de la noce, il a tout simplement congédié les enfants pendant quatre jours. Pendant ces quatre jours il n'y a pas eu d'école à Esves.

Les petites filles ont été enchantées, mais les parents ne sont pas contents et nous écrivent pour se plaindre de la noce de M. le maire d'Esves. Ils n'ont pas tort. Qu'en pense M. le préfet ?

(Journal d'Indre-et-Loire.)

CHINON.

Un grave accident vient d'arriver aux Loges, commune de Chinon. Un ouvrier couvreur, Joseph Roudin, âgé de 49 ans, originaire d'Ille-et-Vilaine, réparait la couverture de la maison d'un sieur Bruneau, quand tout à coup il perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide sur le sol, d'une hauteur de huit mètres. On releva Roudin, qui avait une blessure des plus graves à la tête.

M. le docteur Sainon, appelé aussitôt à l'hospice où le malheureux avait été transporté, constata que Roudin ne survivrait pas à sa blessure.

Quelques instants après son entrée à l'hospice, Roudin est en effet décédé.

LES SABLES-D'OLONNE.

La Société des régates et courses des Sables-d'Olonne (Vendée) prévient le public que les fêtes de la saison balnéaire auront lieu dans l'ordre suivant :

- Courses de yachts, le 17 juillet.
- Courses de vélocipèdes, même jour.
- Courses de chevaux, le 25 août.
- Régates, le 28 août.

RENNES.

Le général Henrion a fait samedi matin à

40 heures son entrée solennelle à Rennes. Les troupes formaient la haie de la gare au quartier général.

Le général a été reçu par ses camarades du corps d'armée au milieu d'une foule nombreuse.

LE TÉLÉPHONE EN FRANCE

Bruxelles et Reims ne seront pas les seules villes reliées téléphoniquement à Paris.

M. Granet, ministre des postes et télégraphes, étudie en ce moment un projet d'ensemble pour couvrir la France d'un vaste réseau téléphonique dont le point central serait la place de la Bourse.

Les premières lignes qui seront établies sont celles de Paris à Rouen et au Havre, de Paris à Orléans et, enfin, de Paris à Nantes et à Brest.

Ayant eu la douleur de perdre le vénéré frère RUPERT, ancien directeur des novices, directeur de l'École des Frères de Saumur, qui, sur 60 années passées dans la vie religieuse, en a consacré 56 à l'enseignement de la jeunesse, ses Elèves croient remplir un devoir de justice et de reconnaissance en faisant appel à la générosité des amis de l'enseignement chrétien pour les prier d'avoir la bonté de contribuer à l'érection de l'humble monument funèbre que ses frères en religion et eux ont l'intention de lui faire élever.

Les souscriptions seront reçues, soit chez les Frères, rue Duplessis-Mornay, soit au bureau de l'*Echo Saumurois*.

14 ans de souffrances atroces

Bassy (Haute-Savoie). Ma femme souffrait de la migraine depuis très longtemps ; il y avait près de quatorze ans qu'elle endurait des souffrances atroces, jusqu'à perdre connaissance et à rester trois ou quatre jours au lit sans boire ni manger. Depuis qu'elle a fait usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50, ses grands maux de tête ont complètement disparu. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Eugène Roux, employé des Douanes. Légalisation de la signature.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutout, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

HERNIES

Guérison Radicale

Et soulagement immédiat.

obtenu par l'appareil à pelote plastique, moulé dans les hôpitaux sur les divers cas de hernies. Médaille et breveté s. g. d. g. Seul possesseur CH. DE THOMAS-BIONDETTI PÈRE, herniaire-spécialiste, à Bordeaux, 10, place Fondaudouge, 10, sera à consulter en personne à Saumur, hôtel de la Paix, le 11 mars ; à Tours, hôtel de la Boule-d'Or, le 12 mars.

NI DÉPÔT, NI VOYAGEURS. Ne répond qu'aux lettres affranchies ayant timbre pour réponse. CONCISSION AUX TRAVAILLEURS.

Un nouveau règlement dans l'armée

Il est indiscutable que les réformes du général Boulanger dans l'armée sont des plus utiles, aussi bien au point de vue de l'instruction du soldat que de l'hygiène.

Pour compléter cette série d'améliorations, disait un médecin militaire, il faudrait qu'en hiver, l'usage des Pastilles Géraudel soit imposé généralement. Non-seulement nos troupiers y gagneraient de se mettre à l'abri des rhumes, toux, bronchites, etc., si fréquents dans nos casernes, mais encore les émanations et vapeurs balsamiques du goudron dans les chambrées serviraient à purifier et assainir l'air. Un étui par jour et par chambrée suffirait, et l'inventeur, M. Géraudel, pharmacien à Sainte-Ménehould (Marne), est assez patriote pour consentir à une forte réduction sur le prix de ses Pastilles vendues 1 fr. 50 l'étui dans les pharmacies.

Voilà une proposition que nous soumettons au général Boulanger.

En attendant, M. Géraudel enverra gratis et franco sur demande 6 pastilles échantillon à tous les officiers et soldats qui lui en feront la demande par lettre ou carte postale.

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'HUY, pharmaciens.

Marché de Saumur du 5 Mars 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	42 50
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne 50k.	40 —
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	18 —	— de lin. 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	17 17	Foin (la charr.) 780k.	70475
Seigle 75k.	11 25	Luzerne — 780k.	65470
Orge 65k.	11 50	Paille — 780k.	45450
Avoine 50k.	9 —	Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	11 —	— cassées 50k.	—
Pois blancs 80k.	24 —	Cire jaune. . . 50k.	190 —
— rouges 80k.	20 —		
Colza 65k.	18 —	Chanvres 1 ^{er} qualité,	
Chenevis 50k.	—	les 52 k. 500.	44 —
Farine, culas, 157k.	49 —	— 2 ^e — — — — —	42 —
Huile de noix. 50k.	125 —	— 3 ^e — — — — —	40 —

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 7 mars 1887,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} Pauline VAILLANT, chanteuse légère, et de M^{lle} GARELLY, contralto

HAMLET

Grand opéra en 5 actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique d'AMBROISE THOMAS.

Distribution :

Hamlet	MM. Nury.
Laërte	Bailly.
L'ombre du feu roi	NEVEU.
Le roi	Norval.
Le fossoyeur	Guernoy.
Marcellus, 1 ^{er} fossoyeur	Piquet.
Horatio	Florentin.
Polonius	Robert.
Ophélie	M ^{mes} Pauline Vaillant
La reine	Gareilly.

Au 4^e acte, LA FÊTE DU PRINTEMPS
Diversissement réglé par M^{lle} LEBRE, dansé par M^{lles} Alexandrowa, Ricci et Giraud.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 8 mars, Représentation populaire. — Moitié prix à toutes les places
Les DEUX ORPHELINES, drame en 8 actes, de MM. Dennery et Cormon.

Mercredi 9 mars, Représentation en faveur du Bureau de bienfaisance.

Première représentation de SERMENT D'AMOUR, opéra-comique en 3 actes.

10 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN DRAME DE FAMILLE

Puis ce fut au tour de l'avocat général portant la parole au nom du ministère public ; il voulut bien reconnaître que l'accusé n'était pas un de ces criminels vulgaires comme il s'en produit malheureusement tant à Paris, mais il prit texte de l'honnêteté, de l'honorabilité d'Archambaut pour soutenir cette thèse facile, que plus l'accusé était un homme supérieur, moins il eût dû se laisser aller à commettre un crime, et il termina en demandant au nom de la morale et de la société outragées une répression, tempérée par des circonstances atténuantes.

Archambaut laisse tout dire, puis lorsqu'on lui demanda s'il n'avait rien à ajouter à sa défense, il prit la parole et dit :

— Je remercie monsieur l'avocat général d'avoir si bien exprimé la nature du sentiment qui m'a fait agir et d'avoir très clairement indiqué la préméditation du meurtre ; mais, messieurs les juges, ce qu'on ne vous a pas dit, c'est que le désir ardent, incessant de rompre le fatal mariage de ma fille par n'importe quel moyen, a hanté mon esprit

lorsque je me suis aperçu, trop tardivement, hélas ! de la faute impardonnable que j'avais commise en choisissant pour époux à ma fille un homme si peu digne d'entrer dans une famille honorable. J'ai ressenti d'abord un tel chagrin que j'ai songé à me brûler la cervelle, mais j'ai vite renoncé à cette idée. En me suicidant je me punissais, il est vrai, mais au profit de qui ? de personne, et je n'arrivais qu'à ajouter une nouvelle douleur à celles endurées par ma femme et ma fille et j'enlevais à celle-ci le seul protecteur qui lui restait, puisque celui qui eût dû être son appui naturel avait préféré devenir son persécuteur. Ce fut alors que je songai qu'il valait mieux m'en prendre à ce mauvais époux, à ce père dénaturé. Certes, j'eusse pu le provoquer, lutter contre lui, car j'ai encore une certaine force physique, Messieurs ; mais il eût refusé de se battre avec moi, il m'eût mis dans l'impossibilité de le frapper et il en fût résulté une aggravation de mauvais traitements pour ma fille... ou plutôt pour ma petite-fille... C'était son moyen de nous punir, messieurs les jurés... et j'ai compris que le plus simple c'était de tuer cet homme sans qu'il pût se défendre ; oui, Messieurs, j'ai voulu l'assassiner, traîtreusement, de manière à ne vous inspirer aucune pitié et à pouvoir mourir avec cette joie d'avoir assuré la délivrance de mon enfant. Ah ! Messieurs, donner la vie à un être qu'on chérit jusqu'à l'adoration,

travailler chaque jour pour lui amasser une petite fortune, l'élever de façon à en faire une honnête femme, une épouse fidèle et plus tard une mère affectueuse ; avoir pétri de ses mains ce cœur pur, cette intelligence naïve, pour y faire entrer tous les principes d'honneur et de vertu... puis donner à un homme cette créature parfaite, sans tache, pour qu'il souille de boue cette âme vierge, pour qu'il abreuve de dégoûts ce cœur plein de tendresse, pour qu'il essaye de pervertir cette naïveté qui ne croit qu'à ce qui est bon, honnête, chaste et bien, et se dire : C'est moi qui suis la cause de tout, c'est moi qui suis allé chercher ce misérable pour le combler de tout ce qui fait la vie heureuse, et en faisant cela j'ai voué ma fille à la douleur, à la tristesse, aux larmes jusqu'à sa mort, il n'y a plus pour elle au monde ni joie, ni amour, ni félicité, tout sera désespérance pour elle... et cependant il y a un moyen, un seul, pour remédier à cet état de choses irrémédiable, c'est un crime, répugnant, odieux, un assassinat... mais ce crime, est-ce ma fille qui le commettra ? Non ! elle l'ignorera, j'aurai soin qu'elle ne devine pas que la pensée m'en est venue ; ce crime, c'est moi qui le commettraï et c'est moi seul qui serai guillotiné.

Oui, messieurs les juges, messieurs les jurés, sachez-le bien, c'est un marché que j'ai fait avec moi-même, j'ai voulu sauver mon enfant au prix de ma vie et de mon honneur. J'ai réussi, mais il

est juste qu'un meurtre ne demeure pas impuni : vous êtes chargés de frapper le coupable. J'ai fait mon devoir de père, faites le vôtre de justiciers.

Les débats étant clos, les jurés entrèrent dans la salle des délibérations.

Quarante-cinq minutes s'étaient écoulées lorsque la cour rentra, et le chef du jury, debout, une main sur sa poitrine, laissa tomber lentement ces paroles :

— Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : Non, l'accusé n'est pas coupable.

M. Archambaut, toujours calme, fut ramené devant la cour et le greffier lut devant lui la déclaration du jury.

En conséquence, le président des assises prononça l'acquiescement de l'accusé et ordonna sa mise en liberté immédiate.

Alors M. Archambaut, jusque-là impassible, chancela et perdit connaissance ; quand il revint à lui, il était dans les bras de sa femme et de sa fille.

H. GOURDON DE GENOUILLAC.

FIN.

A l'Assommoir :

— Dis-moi, Gougusse, pourquoi qu'on représente toujours la Vérité sortant d'un puits ?

— Je vas te dire, Pichu... c'est qu'elle est sou-vent allérée.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 23 février :

TEXTE. — Une Lettre de Cornélie, mère des Gracques, par M. G. L. — Le Manioc, par M. Ch.-B. Guignot. — Filtrés par ascension. — Le Jeu du portique ou trou-madame, par M. G. L. — La Marchande de café en plein vent; le Marchand d'encre, par M. Ed. Garnier. — Du Choix de vingt livres (suite), par M. Bardoux. — Air composé pour les serins.

GRAVURES. — La Mère des Gracques, tableau de M. G. Boulanger. — Le Manioc. — Les petits-fils de Louis XIV jouant aux portiques, estampe du dix-septième siècle. — Un Café en plein vent, d'après Debuçourt. — Le Marchand d'encre vers 1820, d'après Marlet. — Fac-similé d'un dessin d'assiette, par Charles Saint-Aubin.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleury, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^e, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHEQUE CERTAIN DE FRANCE D'ACQUISITION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Sommaire du 3 mars 1887 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE: Hérold, les principaux événements de sa vie, ses œuvres (3^e et dernier article), par AMÉDÉE BOUTAREL. — M^{lle} Pierron, par MAXENCE NODOT. — L'en-Cas du roi, par LOUIS PANNERRE. — Revue musicale: les matinées artistiques à l'Opéra, une nouvelle « Jeanne d'Arc », le ballet « d'Otello », la « Dame de Montsoreau » de M. Salvayre, « Proserpine » à l'Opéra-Comique, reprise de « Orphée aux Enfers » par P. DE POUY. — Chroniques théâtrales: Odéon: « Numa Roumestan », comédie en 5 actes, par Alphonse Daudet. — Théâtre de Paris: « Le Ventre de Paris », drame en 5 actes et 7 tableaux, par M. William Busnach, d'après le roman de M. Emile Zola, articles de PIERRE FOREVILLE. — Variétés: Victor Hugo, librettiste, par J. WEBER. — Nouvelles diverses. — ANNONCES.

MUSIQUE: BERCEUSE CRÉOLE, par BEN TAYOUX. — RÉVERIE, par SCHUMANN.

ILLUSTRATION: Portrait de M^{lle} Pierron.

BUREAUX: Paris, 50, rue de Chabrol. — ABONNEMENTS: Paris, un an, 45 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 46 fr. 50; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 48 fr.

Dans la 77^e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, nous trouvons une étude complète du Grand-Duché de Mecklembourg-Strelitz et le commencement d'une étude sur le duché de Brunswick. L'histoire de ce dernier et des trois familles qui y régnerent est particulièrement intéressante.

Outre une carte des Mecklembourg-Schwerin et

Strelitz, quatre gravures ornent le texte. Ce sont des vues de Reutlingen (Royaume de Wurtemberg), du Pont du Musée à Nuremberg (Royaume de Bavière), de la Rheinstrasse à Crefeld (Prusse Rhénane) et du Café Français à Leipzig (Royaume de Saxe).

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 309 (6 mars): Chronique de la Lanterne d'Arlequin. Une fête de famille. Les négriers républicains. L'instruction laïque obligatoire. Quel triste monde! La loi sur les céréales. Visite à l'hôpital. Les élections en Allemagne.

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0,50 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande un mandat-poste à la Direction, à TOURS, 43, rue Richelieu.

On demande des correspondants et des vendeurs au numéro.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le D^r Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui

leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée. Mais combien d'entre elles ignorent l'art de nourrir leur nouveau-né, d'élever leurs enfants, de leur conserver la santé et souvent l'existence!

Le but du journal *La Jeune Mère*, c'est d'encourager l'allaitement maternel, de combattre l'inexpérience des mères et les préjugés trop nombreux, hélas! lorsqu'il s'agit de grossesse, d'accouchement, de maladies d'enfants, etc.; c'est aussi d'enseigner l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bon. Ce journal poursuit une œuvre sociale et patriotique, à laquelle doivent s'intéresser non seulement les jeunes mères, mais encore toutes les personnes qui se préoccupent de la croissante mortalité des nourrissons et de l'effrayante dépopulation de la France.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 mars 1887.

Versements de 160 déposants (23 nouveaux), 39,635 fr.

Remboursements, 48,641 fr. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

Les créanciers de M. Victor GOUIN, ex-pâtissier-traiteur aux Rosiers, sont priés de s'adresser à M^e DOUET, notaire à Beaufort, pour toutes réclamations qu'ils auraient à faire à leur débiteur. (153)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Au Pont-Pouchard (Bagneux), Au domicile de M^{me} veuve ROUSSELET, décédée,

Le dimanche 20 mars 1887, à midi.

Par le ministère dudit M^e PINAULT.

On vendra:

Un salon, salle à manger, pendules, tableaux, glaces, piano, lits, linges, fauteuils, meubles divers, vaisselle, batterie de cuisine;

400 volumes (Molière, La Fontaine, Boileau, M^{me} de Staël, M^{me} de Sévigné, etc.);

Voiture à 4 roues, harnais, selle de dame, etc., etc.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus pour frais. (156)

A VENDRE

Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,

Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 42.

VENTE

Sur saisie immobilière

D'une Maison

AVEC SES DÉPENDANCES

Sise à Saumur, rue Fardeau, 25.

Saisie sur M. Paul CADIEU, propriétaire à Bagneux.

Mise à prix: 4,000 fr.

Le loyer annuel de cette maison est de 1,000 francs.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 19 mars 1887, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées.

S'adresser, pour tous renseignements:

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

A LOUER

Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve Antoine Porrou. (69)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thodars, Saumur.

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds 65 fr. le mille.

Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

AVIS

Depuis le 1^{er} Mars, le Bureau de Tabac, qui était rue de l'Hôtel-de-Ville, a été transféré rue Dacier, en face la Caisse d'Épargne.



PLUS DE FEU 60 ans de Succès!

LINIMENT BOYER-MICHEL

J. CORNIER, H. PÉRON, à CHATEAUBOUX (Indre) Généralistes sur les Boîtes de, Entorses, Poulxures, Ecarts, Mollusques, Courbes, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. et au-dessus.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

AUX ANÉMIQUES

Pour absorber du fer avec plaisir, prenez le

6 fr. 50 le flacon. Adresser mandat-poste Compagnie fermière à Bordeaux.

VIN DU DOCTEUR

FERRUGINEUX

Se trouve à Saumur chez M. LAUMONDAIS.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS			
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	1 39
Saumur (état)	6 50	8 31	4 16
Nantillyhalte.	7 03	8 37	4 26
Varr.-Chacé	7 09	8 48	4 32
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	4 39
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19
— (départ.)	2 36	7 33	9 21
Thouars	2 55	7 59	9 37
Loudun	3 10	8 14	9 52
Poitiers	3 16	8 20	10 00

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ			
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	8 31	4 16
Saumur (état)	6 50	8 37	4 19
Nantilly	7 03	8 37	4 26
Montreuil (a.)	7 29	9 19	4 52
— (départ.)	7 34	9 29	5 00
le Vaudelnaux	7 45	9 40	5 11
Baugé	7 56	9 50	5 22
Doué	8 05	9 57	5 27

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.			
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33
Vivry	8 10	12 09	1 50
Blou	8 19	12 18	2 03
Vernantes	8 32	12 31	2 16
Noyant-Méon	8 39	12 39	2 21
Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	3 57

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 41	5 48	7 27
St-Clement	7 15	9 33	1 40	3 48	5 55	7 34
Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 55	6 02	7 41
La Ménerie	3 21	7 35	9 53	1 52	4 00	7 50
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 48	8 33

COFFRE-FORT

DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'Imprimeur soussigné.